

EXTRAIT DU REGISTRE
desDEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNONEPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / VBG

N° 23-17

Nombre de Délégués
en exercice 21Nombre de Délégués
présents 11Nombre de Délégués
votants 12DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à seize heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Bruxelles Eric.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRUXELLE, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, FERMANIAN, GONZALVEZ, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANDAU, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, EGOYAN, FERREIRA DA SILVA, FISHNALLER, GIRARD.

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

Monsieur AIMADIEU à Madame CHAMBARLAC

Objet : Décision modificative n°1 - Budget principal 2023

La décision modificative n°1 de l'exercice 2023 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2023.

Il est proposé au Comité Directeur les modifications réparties comme suit :

SECTION DE FONTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
013	64198	Atténuation de charges				2 500,00 €
12	6411	Salaires		2 500,00 €		
TOTAL				2 500,00 €		2 500,00 €

VU la délibération n°23-06 du 07 avril 2023 adoptant le budget primitif principal ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les inscriptions budgétaires ;

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

ACCEPTE la décision modificative n°1 du budget 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président de l'EPIC Pays des
Sorgues Monts de Vaucluse certifie le
caractère exécutoire de la présente
décision.
Acte publié le : 20/12/2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE

